



Résiliation mutuelle santé

Par **Dadoo27**, le **17/08/2013** à **11:46**

Bonjour, rn rn Je suis engagé avec ma mutuelle personnelle depuis mars 2010, par un contrat qui se renouvelle tacitement au 31 décembre. rn Ma femme a changé d'employeur et a dû souscrire à une mutuelle obligatoire depuis peu. rn Je souhaiterais la rejoindre sur son contrat d'assurance et donc résilier mon contrat de mutuelle personnelle. rn Puis-je le faire et si oui, dans quelles conditions? rn rn Merci.

Par **trichat**, le **21/08/2013** à **11:24**

Bonjour, rn rn Si vous êtes adhérent à titre individuel à votre mutuelle, il est prévu un délai à respecter pour votre résiliation (contrat de mutuelle santé = contrat d'assurance): 1 mois, peut-être trois. Vous devez vérifier votre contrat. rn rn Résiliation par lettre recommandée avec AR, avec effet au 31/12/2013. rn rn Cordialement.